

Marc Barennes, préalablement au Tribunal de l'Union européenne et à la Commission européenne, rejoint CDC CARTEL DAMAGE CLAIMS en tant que Directeur exécutif

Bruxelles, le 30 janvier 2019 – CDC Cartel Damage Claims, qui est la société pionnière et leader en matière d'indemnisation des entreprises lésées par des infractions au droit de la concurrence en Europe, a le plaisir d'annoncer aujourd'hui que Marc BARENNES a rejoint son bureau de Luxembourg en tant que Directeur exécutif.

Marc Barennes pratique le droit européen de la concurrence depuis plus de 17 ans avec une perspective à 360 degrés. Après avoir rejoint le cabinet d'avocats Latham & Watkins à Bruxelles et à Paris au début des années 2000, il a travaillé pour la Direction des cartels de la DG Concurrence de la Commission européenne à Bruxelles pendant près de trois ans, avant d'exercer les fonctions de référendaire au Tribunal de l'UE au Luxembourg pendant plus de douze ans. Durant toute cette période, il a participé à toutes les étapes de la procédure d'enquête, administrative et judiciaire de très nombreuses affaires de cartels et d'aides d'État parmi les plus en vue en Europe, y compris des affaires qui ont conduit à des amendes ou à des ordres de recouvrement à neuf chiffres. Au Tribunal de l'UE, il a contribué à plus de 350 affaires de droit européen. Il enseigne par ailleurs le droit du contentieux global de la concurrence et du financement des litiges dans diverses écoles de droit prestigieuses, notamment à Sciences Po Paris. Il est également conseiller non-gouvernemental auprès de la Commission européenne et du Luxembourg au sein du Réseau international de la concurrence (« ICN »).

S'exprimant sur ses nouvelles fonctions chez CDC, Marc Barennes a déclaré :

« Je suis ravi de rejoindre CDC et mettre mon expérience au service des entreprises lésées par des pratiques anticoncurrentielles. De mon point de vue, il n'existe tout simplement aucune meilleure alternative à CDC sur le marché européen pour assister les entreprises ayant subi un préjudice concurrentiel. CDC a été pensée de manière à optimiser l'indemnisation des entreprises ayant subi un préjudice concurrentiel, tout en maintenant les coûts de ces actions très complexes aussi bas que possible. Je vois CDC comme le meilleur endroit pour continuer à innover dans le domaine. »

Dr. Till Schreiber, Directeur général de CDC, a déclaré :

« Marc n'est pas seulement un expert de droit de la concurrence, doté d'une expérience unique en matière de contentieux européen. Il constitue également, grâce à sa personnalité et à son esprit d'entreprise, un atout majeur au sein de la formidable équipe d'experts juridiques, économiques et informatiques que nous avons réunie chez CDC au cours des quinze dernières années pour continuer à être à l'avant-garde du droit privé



de la concurrence en Europe. Marc contribuera à nos activités pan-européennes, en s'occupant en particulier des entreprises lésées en France et au Luxembourg. »

CDC Cartel Damage Claims a été fondée en 2002. Elle possède des bureaux à Bruxelles, au Luxembourg et en Allemagne, et exerce ses activités partout en Europe. Elle rassemble une équipe multidisciplinaire et pan-européenne unique, spécialisée dans la transformation de créances antitrust complexes en actifs de grande valeur. CDC est réputée pour avoir obtenu non seulement de nombreux jugements positifs faisant jurisprudence mais également des transactions allant jusqu'à 8 chiffres pour les entreprises ayant subi un préjudice concurrentiel. Elle propose une large gamme de services allant de l'achat initial de créances indemnitaires antitrust à l'assistance de diverses manières aux entreprises, associations professionnelles et cabinets d'avocats dans l'obtention d'une indemnisation optimale en cas d'infraction au droit de la concurrence.



www.carteldamageclaims.com